

Novembre 2022

PHP/yh  
Mob.22.44.CS

## Appel à candidatures pour le Pôle Mobilité

Le Ministre wallon du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures organise un appel à candidatures afin de renouveler intégralement les mandats des membres du Pôle « Mobilité » institué par l'article 2/3 du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

### 1. Missions

Le Pôle « Mobilité » est une instance consultative chargée de remettre des avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, portant sur :

1. les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire, d'autre part, concernant la politique régionale de mobilité ;
2. les planifications stratégiques en matière de mobilité régionale ;
3. toute question intéressant les transports publics de personnes par route en Région wallonne et ce, dans le cadre d'une étroite coordination avec les autres modes de transport le cas échéant ;
4. toutes missions prévues par le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales.

A la demande du Gouvernement, le Pôle est également chargé de remettre des avis portant sur :

1. le plan pluriannuel d'investissement, le plan de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges et le plan pluriannuel d'investissement d'Infrabel ;
- 2° toute autre matière relative au transport et à la mobilité déterminée par le Gouvernement.

### 2. Règles

Le Pôle « Mobilité » est soumis aux règles transversales prévues par le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.

### 3. Secrétariat

Le secrétariat est assuré par le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

#### 4. Composition

Le Pôle « Mobilité » est composé de vingt et un membres désignés par le Gouvernement :

1. huit représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
2. un représentant de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie ;
3. un représentant de la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques du Service public de Wallonie ;
4. un représentant de la Société régionale wallonne du Transport ;
5. un représentant de la Société wallonne des Aéroports ;
6. un représentant de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures ;
7. deux représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement ;
8. deux représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
9. un représentant des intercommunales de développement économique, sur proposition de Wallonie-Développement ;
10. un représentant des ports autonomes ;
11. deux représentants des usagers, sur proposition des organisations représentatives de ces usagers.

#### 5. Procédure

Le Gouvernement wallon nomme les membres du Pôle « Mobilité » sur base de listes de candidatures (un candidat effectif et un candidat suppléant par mandat à pourvoir).

Le présent appel à candidatures concerne les personnes visées aux points 7°, 10° et 11° repris ci-dessus.

Toute candidature pour un des mandats visés aux points 7°, 10° et 11° de la composition doit comprendre une lettre de motivation démontrant les compétences acquises dans l'exercice d'activités régulières en lien avec les compétences mobilisées dans le cadre du Pôle Mobilité et la motivation à faire partie du Pôle.

En application du décret du 27 mars 2014 promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, deux tiers maximum des membres d'un organe consultatif sont de même sexe ; ce quota étant applicable distinctement aux membres effectifs et aux membres suppléants. A cette fin, il est recommandé de présenter la candidature d'au moins une femme et un homme par mandat à pourvoir.

Toutes les candidatures doivent être transmises au plus tard le 23 décembre 2022 auprès du CESE Wallonie, à l'attention de M. Luc SIMAR, Secrétaire général, en précisant « Candidature Pôle Mobilité », soit par un courrier postal envoyé Rue du Vertbois 13c à 4000 LIEGE, soit par un courrier électronique envoyé à l'adresse [direction@cesewallonie.be](mailto:direction@cesewallonie.be).

#### 6. Information

Toute information complémentaire concernant cet appel à candidatures peut être obtenu auprès du secrétariat du Pôle Mobilité en envoyant un mail à [pole.mobilite@cesewallonie.be](mailto:pole.mobilite@cesewallonie.be).

#### 7. Suivi

Le CESE Wallonie transmettra les candidatures au Ministre wallon du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures en vue de procéder à la désignation des membres.